

Délibération n°

D_2024_01_24_03

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Absent : 1
- Pouvoir : 1
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 19
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

17 janvier 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 24 janvier 2024

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **24 janvier** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Fabienne BROISSAND, Hugues ALLARD, Marlene JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Viviane RABATEL, Guillaume MAGNIN, Valérie ROLLIER, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

Absente ayant donné procuration : Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO

Secrétaire de séance : M. Remy BERTHOD-ONFROY

OBJET – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET NUMERIQUE » AU SYANE

Rapporteur : Monsieur Alexandre GEORGES, adjoint en charge de l'éco-citoyenneté et du numérique

Vu les statuts du SYANE approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant la délibération D_2023_04_26_40 en date du 26 avril 2023, approuvant l'adhésion de la commune au service de Conseil Energie du SYANE,

Considérant le souhait de la commune de sales de transférer au SYANE la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » figurant à l'article 3.7 de ses statuts approuvés le 8 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « contribution à la transition énergétique et numérique » au Syane.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 26/01/2024

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



Le Secrétaire de séance

M. Remy BERTHOD-ONFROY

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 31/01/24

Et de la publication le : 02/02/24